



## Lettre du préfet maritime de l'Atlantique n°1

### 2008, une année de réformes et d'initiatives dans le monde maritime

Le monde maritime bouge et se transforme de manière rapide dans la période de crise et de réformes que nous connaissons actuellement et l'année 2009 s'ouvre sur de nombreux chantiers. Cette première édition de la « Lettre du préfet maritime », qui sera diffusée trois ou quatre fois par an sur le site Internet de la préfecture maritime est l'occasion d'évoquer ces initiatives et de dégager quelques perspectives.

Dans les vastes travaux de transformation et de modernisation entrepris au cours de l'année 2008, l'Etat a pris une place singulière en initiant une réforme de structure véritablement majeure. Le regroupement au sein d'un même ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), de services et de compétences naguère dispersées, est une chance historique pour la mer, car les questions maritimes sont transverses par définition. Le cadre cohérent et resserré ainsi mis en place permettra de mieux concevoir et piloter les politiques de l'Etat en matière maritime. Cette réforme devrait accroître encore l'efficacité de la coopération entre les préfectures terrestres et maritimes, notamment pour toutes les questions touchant de près ou de loin à l'environnement.

Ces dernières ont d'ailleurs constitué un des grands chantiers de l'année passée. Conduit en collaboration avec l'ensemble des préfectures, le processus de désignation des sites Natura 2000 en mer a abouti à cinquante et une propositions de sites sur la façade Atlantique soit la moitié des cent sites retenus au niveau national. La prochaine étape verra la mise en place des comités de pilotage et des outils effectifs de gestion, qui va dès demain mobiliser toutes les acteurs : agence des aires marines protégées, élus, usagers, services de l'Etat, experts scientifiques... La démarche s'accompagne de la création avant 2012 de plusieurs parcs naturels marins, dont trois à quatre pour la façade maritime Atlantique. Des missions d'études, vont être mises en place selon un processus analogue à celui qui a présidé à la création du premier parc naturel marin en 2007 en Iroise. C'est déjà le cas pour le projet de parc des pertuis charentais et de la Gironde.

La protection de l'environnement et la préservation des richesses maritimes ne se limitent toutefois pas à une simple logique de création d'aires marines protégées. Dans une perspective plus large, et en application des conclusions du Grenelle de l'environnement, le gouvernement a souhaité favoriser



le développement des énergies renouvelables en mer. L'océan possède en effet de nombreuses réserves d'énergie exploitables, les plus accessibles d'entre elles provenant aujourd'hui du vent et du courant.

Leur exploitation nécessite la mise en place d'importantes structures qui peuvent perturber les activités des différents usagers de la mer ou affectent le paysage. Pour éviter la multiplication de conflits d'usage qui pourraient en résulter, les préfets maritimes ont notamment reçu du gouvernement la mission d'identifier en lien avec les préfets de département, les zones propices au développement de l'éolien en mer. Il s'agit là d'élaborer une véritable stratégie pour les énergies renouvelables marine qui permettra de ne pas traiter au cas par cas chaque projet mais de développer une vraie vision d'ensemble. Une instance de concertation sera mise en place pour associer à cette réflexion tous les acteurs concernés, élus, professionnels, experts.

En 2008, L'actualité opérationnelle a également été très dense. Trois éléments méritent une attention particulière.

En premier lieu, la collaboration étroite avec les services spécialisés de lutte contre le trafic de drogue, office central pour la répression des trafics illicites de stupéfiants (OCRTIS), douanes et au niveau international le centre d'opération maritime et d'analyse de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N) ont permis à la marine nationale de conduire au large des côtes africaines deux interceptions de navires transportant de la cocaïne avec des saisies records de 2,5 et 3,2 tonnes.

Pour la deuxième année consécutive, il faut déplorer un nombre élevé de morts et de disparus (92), en dépit des efforts importants de prévention régulièrement conduits tout le long de la façade Atlantique. Cette situation montre une nouvelle fois la nécessité de rappeler aux navigateurs l'impératif de prudence qui est une vertu de marin. Au-delà du développement des systèmes de sécurité, c'est un esprit de responsabilité qu'il faut développer et qui passe par des réflexes élémentaires comme la consultation de la météo, ou le port du vêtement à flottabilité intégrée.

Enfin, il faut souligner cette année une légère recrudescence des pollutions marines volontaires, qui restent toutefois à un niveau relativement bas : 27 reports de pollution, 3 déroutements, et un dossier transmis à l'Etat du pavillon du pollueur, mais qui attestent que rien n'est jamais acquis en ce domaine. La collaboration étroite entre les services opérationnels et la justice a conduit au prononcé de condamnations sévères cette année, qui, je l'espère, seront dissuasives.

Fort du bilan de l'année qui vient de s'achever, je m'attacherai, en 2009, à poursuivre, avec l'ensemble des acteurs de l'Etat en mer, ces actions dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement et de la prévention des risques en mer.



Le préfet maritime de l'Atlantique  
Le vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy  
Préfet maritime de l'Atlantique